

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
BUREAU DE GESTION ADMINISTRATIVE  
AFFAIRE SUIVIE PAR : Christian FABRE  
[christian.fabre@mayotte.gouv.fr](mailto:christian.fabre@mayotte.gouv.fr)  
02 69 63 52 50

**ARRETE N° 2022/SGC/385**

portant nomination des membres du comité local de Mayotte du  
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

**LE PREFET DE MAYOTTE**  
Délégué du Gouvernement  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**Vu** le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;

**Vu** le décret n° 2016-783 du 10 juin 2016 modifiant le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2019 portant nomination de M. Jérôme MILLET, sous-préfet chargé de la mission auprès du préfet de Mayotte ;

**Vu** le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO-DINH, secrétaire général de la préfecture de Mayotte;

**Vu** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du gouvernement ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 décembre 2020 portant nomination de M. Christian FABRE, en qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°1369 du 3 mai 2007 modifié portant création d'un comité local pour le fonctionnement à l'échelon régional du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Sur proposition du sous-préfet chargé de mission cohésion sociale et jeunesse,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Le comité local de Mayotte du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, est composé comme suit :

◆ **Quatre membres représentant de la fonction publique de l'Etat :**

- Le Préfet de Mayotte ou son représentant, qui en assure la présidence ;

- Trois directeurs de services régionaux ou départementaux de l'Etat ou leurs représentants :

✕ De l'Agence Régionale de Santé Océan Indien (ARS),

- Titulaire : M. Vincent CAZAUBON

- Suppléante : Mme Mayssoune IDAROUSSE

✕ De la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS),

- Titulaire : Mme Satyfatou MADI

- Suppléante : Mme Nafissata MOUHOUDHOIRE

✕ Du Secrétariat Général Commun (SGC),

- Titulaire : M. Christian FABRE

- Suppléant : M. Abdoul DAOUSINKA

◆ **Trois membres représentant les employeurs de la fonction publique territoriale :**

✕ Un représentant du Département désigné par le Président du Conseil Départemental (CD) :

- Titulaire : M. Madi Moussa VELOU

- Suppléant : M. Elyassir MANROUFOU

✕ Deux représentants des Maires désignés par le Président de l'Association des Maires de Mayotte (AMF) :

- Titulaire : M. Madi MADI SOUF

- Suppléant : M. Ambdilwahedou SOUMAILA

- Titulaire : M. Madi OUSSSENI MOHAMADI

- Suppléante : Mme Sitirati MROUDJAE

- ◆ **Deux membres représentant les employeurs de la fonction publique hospitalière (CHM) :**
  - Titulaire : M. Mathieu GUYOT
  - Suppléante : Mme Patricia BIAGGI
  - Titulaire : M. Aynoudine SALIME
  - Suppléant : M. Mahafourou SAIDALI
  
- ◆ **Neuf membres représentant les personnels et proposés par les organisations syndicales :**
  - x Représentant de l'Union interprofessionnel de Mayotte - Syndicat Interco - Confédération française démocratique de travail (C.F.D.T)
    - Titulaire : M. Balahachi OUSSENI
    - Suppléant : M. Rigotar MADI ANLI
  
  - x Représentants de l'Union départementale Force Ouvrière (F.O) de Mayotte :
    - Titulaire : M. Arkadine ABDOU WASSION
    - Suppléante : Mme Tissianti BOURA MALIDI
  
  - x Représentans de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) de Mayotte :
    - Titulaire : M. Ali BOURA
    - Suppléant : M. Saindou ALI BANGOU
  
  - x Représentants de la Confédération Générale du Travail de Mayotte (C.G.T-MA) ;
    - Titulaire : M. Kamardine MADI SOILIH
    - Suppléant : M. Haoussi BOINAHEDJA
  
  - x Représentants du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, affilié à la FSU (SNUIPP-FSU) :
    - Titulaire : M. Anssiffoudine PORT SAID
    - Suppléant : M. Henri NOURI

- ✕ Représentants de l'Union Départementale de la Confédération Française de l'Encadrement (CFE CGC) :

  - Titulaire : M. Andjili ALI
  - Suppléant : M. Bacar ACHIRAF
- ✕ Représentants de l'Union Syndicale Solidaires (USS) :

  - Titulaire : M. Mohamed BEN SAID ALI
  - Suppléante : Mme Mahabati MAHADI
- ✕ Représentants de la Fédération Autonome de la Fonction Publique (FAFP),

  - Titulaire : M. Yahaya ZAKARIA
  - Suppléant : M. Tadjidini YOUSOUF
- ✕ Représentants de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC),

  - Titulaire : M. Hamada ZAKOUOINI
  - Suppléante : Mme Mariama ANCOUBOU
- ◆ **Cinq membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées, sur proposition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) du département où se situe le chef-lieu :**
- ✕ Représentants de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH),

  - Titulaire : M. Abdoukassim ABIDI
  - Suppléante : Mme Isabelle AMIS
- ✕ Représentants de l'Association pour les Déficients Sensoriels de Mayotte (ADSM),

  - Titulaire : Mme Razafina OILI
  - Suppléant : M. Tanzilou CHANFI
- ✕ Représentants de l'Association MLEZI MAORE,

  - Titulaire : M. Dahalani M'HOUMADI
  - Suppléant : M. Christophe CLERISSI

x Représentants de la Croix Rouge Française,

- Titulaire : M. Kadafi ATTOUMANI

- Suppléante : Mme Pauline KIEFFER

x Représentants de l'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées de Mayotte (ADAPEI),

- Titulaire : Mme Houdhayati MOGNE MALI

- Suppléante : Mme Hatuyfati BAKARY

## **ARTICLE 2 :**

Assistent sans voix délibérative aux séances du comité les personnes suivantes :

Trois personnes désignées par le préfet en raison de leur compétence dans le domaine du handicap :

- M. Christian SAINT-ETIENNE, directeur de Pôle Emploi de Mayotte ;
- Mme Laurence ALSATE-MONTAGNE, déléguée régionale de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) ;
- Mme Aïcha BOUKIR, directrice territoriale de l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, La prévention et l'Autonomie (ALEFPA), ou le directeur de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) ;

Et,

- Mme Zoubida LATRECHE, inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Mme Laure BEN-MOUSSI, directrice territoriale handicap FIPHFP, au sein de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts Océan Indien ;

## **ARTICLE 3 :**

Les membres du comité local sont nommés pour **une durée de quatre ans, renouvelable une fois**, excepté les représentants des employeurs de la fonction publique territoriale nommés pour **une durée de six ans, renouvelable une fois**.

En cas de vacance survenant pour quelque cause que ce soit avant l'expiration du mandat d'un membre titulaire ou suppléant, il est procédé à son remplacement pour la durée restant à courir de ce mandat.

**ARTICLE 4 :**

M. Le sous-préfet chargé de mission cohésion sociale et jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 12/04/2022

~~Le Préfet de Mayotte,  
Délégué du Gouvernement~~  
Délégué du Gouvernement  
  
Thierry SUQUET